

Accord sur les rémunérations et les carrières dans l'ESR : Enfin du concret pour nos collègues, C'est OUI pour l'UNSA Éducation

L'UNSA Éducation et ses syndicats ont signé l'accord relatif à l'amélioration des carrières et des rémunérations. C'est l'aboutissement d'une négociation fructueuse qui se conclut par des mesures de revalorisation significatives et concrètes pour nos collègues chercheur·es, enseignant·es-chercheur·es, enseignant·es, ITRF, ITA, de bibliothèques et une reconnaissance de tous les personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Ce protocole ouvre la voie d'une revalorisation et d'une convergence des régimes indemnitaires «par le haut» et la perspective d'une convergence interministérielle dans une seconde étape pour l'ensemble des personnels.

Augmentation de 1250 € à 6 400 € de la prime des enseignant·es-chercheur·es

Notre action a permis d'augmenter à 63% la part consacrée au socle indemnitaire. Ainsi pour tou·tes les enseignant·es-chercheur·es la prime de recherche et d'enseignement va passer de 1 260 € par an à 6 400 € en 2027 soit une augmentation de 5 140 € annuels à laquelle s'ajouteront des parts variables.

...et de 990€ à 6 400€ pour les chercheur·es

Dans la même logique, pour les chercheur·es, la prime recherche passera de 990€ à 6 400€ en 7 ans, soit 5410 € annuels supplémentaires.

Les enseignant·es de l'enseignement scolaire affecté·es dans

le supérieur (PRAG-PRCE) ne sont pas oublié·es puisqu'une enveloppe financière globale de 25,5 M€ est prévue pour revaloriser leur prime d'enseignement supérieur.

La part fixe du régime indemnitaire revalorisée pour les personnels ITRF, ITA et de bibliothèques 18 millions d'euros sont débloqués pour l'expertise et la technicité des ITRF, des ITA et de la filière bibliothèques. Les dotations des établissements seront renforcées pour revaloriser la partie IFSE (Indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise) ».

2000 promotions supplémentaires pour les maître·sses de conférence

Cet accord va permettre d'ici 7 ans à 2 000 maître·sses de conférences supplémentaires de devenir professeur·e d'université par une voie de recrutement réservée. Cela aboutit à un repyramidage des corps d'enseignant·es-chercheur·es avec un ratio qui passe à 40 % PU et 60 % Mcf (30% – 70% aujourd'hui).

4650 ITRF bénéficiant du repyramidage sur l'ensemble des BAP*

Ces requalifications d'emploi qui seront ouvertes par des voies d'accès réservées vont offrir des meilleures perspectives de carrière pour nos collègues. Elles se répartissent ainsi :

- 2 500 emplois de catégorie C en catégorie B
- 1 450 emplois de catégorie B en assistant·es ingénieurs (ASI)
- 600 emplois d'ASI en ingénieur·es d'études (IGE)
- 100 emplois d'IGE en ingénieur·es de recherche (IGR)

Une reconnaissance de la complémentarité des métiers et de la place de la filière administrative

Suite à notre action, cet accord reconnaît le rôle des personnels administratifs et leur complémentarité avec les autres personnels dans l'Enseignement supérieur et la

Recherche. Il comporte aussi un engagement à travailler dans le cadre du comité de suivi sur une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Des engagements pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Cet accord spécifie bien sur chacun des points que le comité de suivi devra , dans la déclinaison des mesures ainsi que dans la définition des lignes directrices de gestion, avoir comme objectif l'égalité entre les femmes et les hommes.

*Branches d'activité professionnelle

Ivry sur Seine, le 12 octobre 2020

- Frédéric MARCHAND, Secrétaire général de l'UNSA Éducation
- Jean-Marc BŒUF, Secrétaire général A&I-UNSA
- Martine SAMAMA, Secrétaire générale UNSA ITRF.Bi.0
- Jean-Pascal SIMON, Secrétaire général Sup'Recherche - UNSA